

Modifié le 22/05/23

Territoire aux paysages riches et variés, la Métropole compte, 71 communes et près de 498 822 habitants.

Entre Seine et forêts, zones d'activités dynamiques et espaces naturels, la Métropole est forte d'une identité à la fois urbaine et rurale.

Particularité de la Métropole : 45 de ses 71 communes sont des « petites » communes, c'est-à-dire peuplées de moins de 4500 habitants et participent à la vitalité et la diversité de son territoire.

Fonds concours financier aux communes

Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA)

Solidaire des communes, la Métropole propose un Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les 45 communes de moins de 4 500 habitants.

Elle soutient ainsi les aménagements portés par ces communes pour financer des travaux de sécurité, d'entretien du patrimoine, de réhabilitation de bâtiments, d'aménagement de chemins piétonniers, de réhabilitation de commerces et du soutien aux écoles.

En 2018, la somme de 728 293 € a ainsi été attribuée pour 57 projets émanant des 45 petites communes de la Métropole et correspondant à un volume de travaux d'un montant de 7 004 556 € HT.

Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC)

Sur la période 2016-2020, la Métropole a créé un fonds de soutien aux investissements à hauteur de 60 M€ : le Fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC), cumulable avec les Fonds d'aides à l'aménagement.

Sur cinq ans, l'enveloppe financière de 60 millions d'€ du FSIC concerne quatre domaines :

- l'accessibilité des personnes à mobilité réduites,
- les bâtiments communaux (économies d'énergie, fonctionnalité des équipements),
- les espaces publics (parcs et jardins, cours d'école, aires de jeux...),
- le renouvellement urbain.

Le montant de la subvention maximum est de 20 % du montant HT, sauf pour la partie d'accessibilité qui peut aller à 25 %. Certains projets communaux permettent à la commune de toucher à la fois du FSIC et du FAA. L'une des conditions étant que le fonds (FSIC + FAA) ne soit pas supérieur au montant pris en charge par la commune.

C'est un volume global de travaux de 136 362 015 € HT (45 595 137 € en 2018) que les communes (119 dossiers) qui ont sollicité ce fonds ont d'ores et déjà investi dans le tissu économique afin de dynamiser l'emploi et améliorer le quotidien de la population de la Métropole.

Fonds d'Aide aux Grands Investissements sur les Piscines (FAGIP)

Mis en place en 2017, ce nouveau fonds peut se cumuler avec du FSIC.

Le montant de la subvention métropolitaine est de 30 % du montant HT des travaux prévus, plafonné à 2 millions d'euros.

En 2018, 4 aides ont été attribuées par la Métropole, soit un montant de 4 261 267 € HT pour un estimatif des travaux prévus de 17 001 837 € HT.

Vue embed à afficher

Choisissez votre commune

